



Salaire au pourboire dans les casinos

Par **nyto**, le **10/08/2013** à **15:34**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un casino sur lille en tant que caissier machines à sous. J'encaisse beaucoup de pourboires (mini 30 euros par shift, je suis déjà monté a plus de 500 euros en une soirée.)le problème ces que j'en voie pas la couleur c'est l'employeur qui encaisse les pourboires et nous paye un salaire au pourboires (500 euros de salaire au pourboires + 700 euros que l'employeur rajoute pour arrivé au SMIC). Sachant que je travail la nuit, les week end, les jour fériés et que je fait généralement une quarantaine d'heures par semaine alors que mon salaire na jamais dépassé le SMIC, sachant aussi que je suis travailleur handicapé et que je n'est aucune reconnaissance de ma hiérarchie dû a mon statut. Je voudré s'avoir si je peu refusé d'encaissé les pourboires ou si je suis obligé de les accepté,et aussi si je suis obligé de dire "merci pour le personelle" comme la hiérarchie nous l'oblige(alors que c'est eux qui en profite).Je n'est aucune heure de nuits payées, aucun jour férié ou week end payées, je n'ai que des heure a récupéré et croyé moi que j'en ai un paquet.J'aimerais savoir aussi si j'ai le droit de l'enssé un avi de grève ou même de faire grève tous seul pendant que je prend mon shift.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:15**

Bonjour

Vous avez signé un contrat de travail je présume, qu'indique les conditions du salaire et celles de vos horaires.

Vous avez pris contact avec l'inspection du travail pour expliquer votre situation?

Votre employeur agit de la même façon avec vos collègues?